Explication de la notation pour l'accès à la Hors – Classe

Pour accéder à la hors-classe, il faut être au moins au 7ème échelon de la classe normale au 31 décembre 2011.

1. **Notation : maximum 100 points :**

Les enseignants du 2nd degré : Note administrative sur 40 points
Note pédagogique sur 60 points

Les enseignants dans le supérieur : Note sur 100
Les C.P.E. : Note sur 20 x 5
Les notes sont celles au 31 août 2011.

2. **Parcours de carrière : maximum 100 points**

Echelon au 31/12/2011	Points parcours de carrière si l'enseignant a accédé à l'échelon au choix ou au grand choix	
7ème	10 points	Points non cumulables entre eux
8ème	20 points	
9ème	40 points	
10ème	60 points	
11ème	80 points	
11ème 1an	80 points	
11ème 2 ans	80 points	
11ème 3ans	80 points	
11ème 4 ans et plus	90 points	

Une année incomplète compte pour une année pleine.

3. **Parcours professionnel : maximum 100 points**

Le recteur, après consultation des avis formulés par les chefs d'établissements et les inspecteurs donne une appréciation qui se traduit par des bonifications chiffrées selon les tableaux ci-dessous :

Avis chefs d'établissements / **Avis inspecteurs**	**Très favorable**	**Favorable**	**Sans opposition**	**Défavorable**
Très favorable	Exceptionnel ou Remarquable	Remarquable	Très honorable	Insuffisant
Favorable	Remarquable	Très honorable	Honorable	Insuffisant
réservé	Très honorable	Honorable	Honorable	Insuffisant
Défavorable	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant

Avis du Recteur	Exceptionnel	**90 pts**
	Remarquable	**60 pts**
	Très honorable	**30 pts**
	Honorable	**10 pts**
	Insuffisant	**0 pt**

Une bonification de 10 points est donnée à ceux qui enseignent en établissement relevant d'éducation prioritaire depuis au moins 3 ans de manière effective et continue. Mais pour avoir cette bonification, il faut avoir un avis très favorable ou favorable du chef d'établissement.